

pendant que le Sr. Berckhoffen s'est adonné d'envoyer le  
V. A. estant resté à Paris, comme Jompt le maître, un certain  
Religion nommé Vigat, de m<sup>e</sup> socié, qu'il est venu sans aucun  
de lettre, afin que rien ne fust trouvé sur luy, se fiant sur la  
connoissance que j'ay tres-certaine de sa probité. Je croy que  
trouvera que Jompt a bien fait de le retourner à Paris  
à cause du hazard du voyage, qu'il ne pouvoit faire sans  
Passeport des François, que pour espargner ceste dépense  
à dire qui peut bien, s'il luy plaist, luy envoyer ses ordres par  
écrit. Le vieux Sr. Busers me montre la minute de  
qu'il est le 25. Janv. il a mandé ad<sup>m</sup>. Berckhoffen par  
le V. A. touchant la défense que V. A. prend qu'il a  
à faire, en cas qu'on l'attaque, à quoy j'estime qu'il n'y  
guerra de chose à se ajouter. S'ils sont dans l'estat au  
cuj laissez il y a sept ans et demy. ceste défense, rien que  
muriailles, et un pont levis sur une fosse sec. Le Canon, qui  
est resté qui par connoissance, pour la plus part creusé  
Lors d'estat de servir. de la Garnison, V. A. sçait ce qui  
est. Mais, en tout cas, il faudra faire voir qu'on ne se  
qu'à la force et à l'injustice; car c'est folie de nommer  
confiscation la saisie d'une Terre souveraine la quelle, qui  
qu'enclavé, n'est nullement sujette à qu'il que ce soit  
V. A. Ce que j'en approfonde la plus, c'est qu'on ne peut  
Le Payer de l'Alone au Domaine du Roy, d'où on pourroit  
avoir de la peine à le retirer, attendu les prétensions qu'on  
a souvent la deffaire.

...nous ne pourrions pas à propos de beaucoup de choses  
arriver avec l'envoyé à Paris; ce seroit bien abrégé la dépense  
qu'il y feroit à charge de V. M. si nous pouvions avoir un ordon-  
dans le jour de l'ordonne, qui est celui de l'ordinaire pour Paris

Je vous envoie en lettres d'appoint la lettre de V. M. avec le  
Capitaine de la Bance des Comtes de son Regne, original  
de ce que j'ai écrit à Paris le 21. de ce mois, ordonné par l'ordonne

...il me vient de Paris le 21. de ce mois, ordonné par l'ordonne  
...il me vient de Paris le 21. de ce mois, ordonné par l'ordonne  
...il me vient de Paris le 21. de ce mois, ordonné par l'ordonne

...il me vient de Paris le 21. de ce mois, ordonné par l'ordonne  
...il me vient de Paris le 21. de ce mois, ordonné par l'ordonne  
...il me vient de Paris le 21. de ce mois, ordonné par l'ordonne

...il me vient de Paris le 21. de ce mois, ordonné par l'ordonne  
...il me vient de Paris le 21. de ce mois, ordonné par l'ordonne  
...il me vient de Paris le 21. de ce mois, ordonné par l'ordonne

...il me vient de Paris le 21. de ce mois, ordonné par l'ordonne  
...il me vient de Paris le 21. de ce mois, ordonné par l'ordonne  
...il me vient de Paris le 21. de ce mois, ordonné par l'ordonne